

5GH Corporate

*Certifié conforme à
l'original
p. Gouyet*

société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1.620.000 euros
Siège social : 7, rue de la bérarde 13220 Châteauneuf les Martigues
RCS Aix en Provence 829 384 890

PROCES VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19/10/2022

Je soussigné Patrick GOUYET agissant en qualité de gérant et de seul associé de la société 5GH Corporate :

- Après avoir constaté, lors de l'arrêté de ses comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.
- Que suite aux pertes constatées une décision doit être prise conformément à l'article L 225-248 sur la dissolution anticipée ou non de la société.

Décision unique de l'associé

Après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31/12/2021 approuvés lors de la décision de l'associé unique du 30 juin 2022, l'associé unique décide en application de l'article L 225-248 précité qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président après lecture.

Le Président
Patrick Gouyet

